

# Fiche d'Inscription

## À retourner à F.N.E.J.E. FORMATION

3 place Johann Strauss - 37200 TOURS

Tél. 02 47 73 59 62 - Fax 02 47 73 59 49

Nom .....

Prénom .....

Adresse personnelle .....

.....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Profession .....

E-mail ..... Date de naissance .....

Je m'engage à participer à la journée de formation de la F.N.E.J.E. qui se déroulera sur :

- Aumont Aubrac - 30 avril 2010
- Nantes - 7 mai 2010
- Strasbourg - 4 juin 2010
- Chartres - 8 octobre 2010
- Lyon - 22 octobre 2010
- Angoulême - 19 novembre 2010
- Toulouse - 3 décembre 2010

Pour les journées de Aumont Aubrac et Chartres, réservation et paiement des repas de midi (14 €) à l'inscription.

# Règlement

## Article 1

La Fédération Nationale des Éducateurs de Jeunes Enfants, dont le siège social est au : 3 place Johann Strauss 37200 Tours, organise conformément à l'article 2 de ses statuts et à l'agrément 52 44 026 66 44 qu'elle a reçu de la délégation à la formation professionnelle de la région des Pays de la Loire, des Journées d'Étude Régionales, ouvertes à tous les professionnels de la petite enfance.

## Article 2

Ces formations se dérouleront sur une journée, sur un temps de 6 heures.

## Article 3

Les objectifs de cette formation consistent à élargir les compétences professionnelles des participants développer leur réflexion sur l'évolution de la profession et de son adaptation aux nouveaux besoins d'aujourd'hui.

## Article 4

Les méthodes pédagogiques retenues sont des apports théoriques, confrontés aux réalités de terrain, avec des situations apportées par les stagiaires.

## Article 5

La Fédération Nationale des Éducateurs de Jeunes Enfants se réserve le droit d'apporter après publication toutes modifications que les circonstances exigeraient.

## Article 6

Les frais de participation sont pris en charge par les participants ou par les employeurs dans le cadre d'une convention de formation.

## Article 7

Les frais de participation sont payables d'avance, par les individus et les associations loi 1901, les collectivités territoriales assureront les frais de participation sur présentation d'une facture et d'une attestation de présence.

## Article 8

Les inscriptions ne sont acceptées que si elles sont rédigées sur la fiche d'inscription prévue à cet effet, accompagnée éventuellement de l'attestation de l'employeur. Dès réception des bulletins d'inscription, le secrétariat F.N.E.J.E. FORMATION adressera une attestation d'inscription à l'employeur, servant de laisser passer au participant pour les journées d'étude, ainsi qu'aux participants prenant en charge leur frais de formation.

## Article 9

En cas d'annulation, si celle-ci intervient trois semaines avant la formation, il sera retenu 50 € de frais de dossier, passez cette date, les annulations feront l'objet d'une facture d'office de 50 % des frais de participation à la charge du participant ou de l'employeur. Toute absence n'ayant pas fait l'objet d'une annulation préalable entraînera une facturation d'office du montant total des frais de participation à la charge du participant ou de l'employeur. Toute annulation pour être, prise en compte devra être formulé par courrier ou par fax.

# Le spectacle vivant et le très jeune enfant : une aventure aussi pour les adultes



Photo Léo Caillard

« Le spectacle est un moment rare à partager, un bonheur éphémère qui nourrit l'imaginaire, qui rassemble des enfants et des adultes dans un même temps, un moment particulier où chacun éprouve l'émotion et le plaisir d'être spectateur.

La réussite de cette aventure dépend non seulement de la qualité artistique, mais aussi de l'accueil et de l'accompagnement des adultes. Elle nécessite, de leur part, une réflexion sur le sens et la mise en œuvre de ce projet. »

Enfance et Musique

[www.enfancemusique.asso.fr](http://www.enfancemusique.asso.fr)



[www.fneje.fr](http://www.fneje.fr)

**Aumont Aubrac (48) 30 avril 2010**

(entre Montpellier et Clermont Ferrand)

**Nantes (44) 7 mai 2010**

**Strasbourg (67) 4 juin 2010**

**Chartres (28) 8 octobre 2010**

**Lyon (69) 22 octobre 2010**

**Angoulême (16) 19 novembre 2010**

**Toulouse (31) 3 décembre 2010**



# Programme de la Journée

Echanges et débats



Photo Didier Comellec

9h

## Accueil des Participants

Introduction de la journée par la FNEJE

de 9h30  
à 12h

## I - L'éveil culturel et artistique du très jeune enfant

- Petit détour sur le sens de ces mots
- Quelques repères historiques

## II - Une proposition d'éveil culturel et artistique : le spectacle vivant

- Les spécificités du spectacle vivant dans l'ensemble des propositions culturelles
- Le tout petit au spectacle :
- Les liens avec la famille : quelle place donner aux parents pour cette première rencontre avec le spectacle vivant ?
- Comment accompagner l'enfant avant, pendant, après la représentation ?
- Programmer un spectacle : une mission dans le métier d'EJE, une réflexion à relier au projet d'équipe.
- Les critères de choix d'un spectacle : un exercice difficile...

## Pause repas



Photo Didier Comellec

de 14h  
à 17h

## III - La venue d'un spectacle, une préparation et une organisation à soigner

## IV - Histoire d'une création née de la rencontre entre une chorégraphe, une danseuse, des enfants et des professionnels d'un lieu d'accueil « Au bord de l'eau, un solo de danse ».

## V - Le spectacle amateur créé par une équipe

- De l'instant improvisé au spectacle de fin d'année, une aventure dont les bénéfiques sont multiples.
- Intervenants d'Enfance et Musique : Agnès CHAUMIÉ, Béatrice MAILLET, Wanda SOBCZAK.



meublé spécialisé  
pour crèches et collectivités

CAT'pattes

D I F F U S I O N

16, rue d'Ouessant - 35520 La Mézière  
tél 02 99 13 19 73 - fax 02 99 13 12 31

e-mail : cat.pattes@wanadoo.fr

VU SUR INTERNET!!  
www.acatpattes.com

# Attestation de prise en charge employeur

Nous nous engageons à prendre en charge intégralement les frais de participation à la journée de formation organisée par la F.N.E.J.E. de :

M<sup>me</sup>, M<sup>lle</sup>, M. ....

Nom de l'employeur .....

N° de SIRET ..... Tél. ....

Adresse .....

..... E-mail .....

Les frais s'élèvent à 125 € TTC.

Pour les journées de Aumont Aubrac et Chartres, réservation et paiement des repas de midi (14 €) à l'inscription.

Nous souhaitons recevoir une facture établie en ..... exemplaires.

Nous souhaitons recevoir une convention de formation en deux exemplaires.

Tous les employeurs de forme juridique Loi 1901 devront régler les frais de formation et de repas à l'inscription. Nous avons pris connaissance du règlement.

## L'employeur

Date, signature et cachet de l'employeur

# J'assume moi-même mes frais de formation

Tarif individuel 90 €.

Tarif individuel adhérent à la F.N.E.J.E., demandeur d'emploi, étudiant (sur justificatif) : 80 €

Aucune inscription ne sera acceptée sans règlement.  
J'ai pris connaissance du règlement.

Signature du participant

F.N.E.J.E. FORMATION

3 place Johann Strauss - 37200 TOURS  
Tél. 02 47 73 59 62 - Fax 02 47 73 59 49  
E-mail : fneje-delegation@fneje.fr